

Assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2012

RAPPORT MORAL

Le Conseil d'Administration de l'année 2011-2012 était constitué de neuf personnes. La plupart sont en activité et disposent de peu de temps à consacrer à l'association : nous espérons donc étoffer le CA avec de nouvelles recrues.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à 11 reprises et vous trouverez en permanence sur notre site, aidema.net, l'intégralité des comptes rendus approuvés ainsi que le compte rendu provisoire du dernier CA, en attente de validation.

1. Nombre d'élèves

Les deux activités principales, musique et théâtre, sont présentées séparément et ont toutes deux leurs effectifs à la hausse.

Le théâtre, ouvert depuis 3 ans, continue de se développer et nous avons ouvert cette année un 3^{ème} cours (2 cours primaire + 1 cours collège). Compte tenu de la pyramide des âges, de la demande croissante et de notre futur projet d'établissement il est probable que le cours lycéens/étudiants que nous souhaitions ouvrir cette année pourra démarrer l'année prochaine.

Nombre d'élèves "théâtre"				
	An dernier		Cette année	Quota de subv.
	AG	30/06	AG	
Les Essarts	5	5	2	0
Le Perray	13	15	19	12
Auffargis	3	3	4	0
Autres communes	0	0	4	/
<i>Sous Total Convention</i>	<i>13</i>	<i>15</i>	<i>19</i>	<i>12</i>
TOTAL :	21	23	29	/

Le quota de subvention a été atteint dès avant la fin des forums et les 7 derniers perrotins inscrits ont dû s'acquitter du tarif sans subvention (58 % de hors quota).

Pour la musique nous avons d'ores et déjà quasiment autant d'élèves qu'à la fin de l'année dernière, soit 263 élèves (contre 266 au 30 juin), ce qui démontre que notre association répond toujours aux attentes des habitants de nos communes. Et la présence de contingents non négligeables d'élèves venant de communes ayant une offre de cours

Château de la Romanie, 21 rue de Rome 78690 LES ESSARTS-LE-ROI

Tél. : 01.30.88.92.94 Mail : aidema@aidema.net

Siège social : Mairie 78610 AUFFARGIS

<http://www.aidema.net>



de musique (notamment 10 de Rambouillet), prouve, s'il en était besoin, la qualité de notre enseignement.

Nombre d'élèves "musique"				
	An dernier		Cette année	Quota de subv.
	AG	30/06	AG	
Les Essarts	96	99	93	global 3 communes
Le Perray + SMPY	72	75	76	
Auffargis	53	54	58	
<i>Sous Total Convention</i>	<i>221</i>	<i>228</i>	<i>227</i>	<i>215 *</i>
Autres	33	38	36	/
TOTAL :	254	266	263	/

* : dont 4 pour la SMPY

Le quota de subvention a été atteint le soir du dernier forum et les 12 derniers inscrits ont dû s'acquitter du tarif sans subvention (5,6 % de hors quotas).

2. Convention avec les communes

L'année 2011-2012, première année de fonctionnement de la convention, avait mis en évidence le fait que les musiciens de la SMPY non perrotins n'avaient pas été pris en compte. Cette lacune a été corrigée lors de la réunion de suivi de la convention de mai dernier et désormais 4 places ont été rajoutées pour ces musiciens.

Le texte modificatif déposé pour signature en mairie en juin dernier ne nous a toujours pas été retourné mais nous avons appliqué les réductions aux musiciens de la SMPY, en nous fondant sur la bonne foi de nos interlocuteurs municipaux.

Côté communes l'objectif de stabilisation des subventions sera atteint cette année puisque, limitée par les quotas, notre demande ne progressera que mécaniquement d'après la formule d'indexation prévue par la convention et principalement basée sur la hausse du point de notre Convention Collective.

Du point de vue des adhérents, le bilan est par contre moins bon. En effet, les subventions progressent très légèrement moins que les cotisations (augmentation des coûts supérieure à l'indexation) mais surtout un nombre important de personnes se retrouvent hors quota et doivent donc s'acquitter d'un supplément de 215 € alors même qu'elles habitent des communes relevant de la convention.

Il faudrait donc adapter les quotas. Pour le théâtre, la demande a été faite directement à la commune du Perray qui seule subventionne actuellement : la demande a été refusée et devra être examinée avec les deux autres communes lors de la réunion de suivi de la convention en fin de premier semestre 2013. Pour la musique, comme la décision doit être collégiale entre les 3 communes, le sujet ne pourra être traité que lors de la réunion de suivi de la convention.

3. Convention avec la SMPY

La Société Musicale du Perray offre des bourses pour les élèves qui s'engagent à jouer dans ses rangs : une bonne occasion pour les vents et percussions de pratiquer la musique d'ensemble tout en réduisant le coût des cours d'environ 40 %.

4. Organisation des inscriptions

Cette année nous avons largement communiqué sur le fait qu'il n'y aurait probablement pas assez de subventions et que les derniers inscrits auraient à s'acquitter d'un supplément de 215 €. Le message a été bien entendu puisque dès fin juin nous avons inscrit 79 % des « anciens » qui, à ce jour, ce sont réinscrits.

Ces pré-inscriptions de juin sont indispensables car nous ne pourrions gérer avec le peu de moyens administratifs dont nous disposons, c'est-à-dire Marie et Fabien, la totalité des inscriptions en septembre.

Par contre cela pose un problème vis-à-vis des nouveaux inscrits. En effet, par définition, nous ne connaissons pas les futurs nouveaux et donc ils n'ont pas l'information sur les quotas de subventions. Or comme désormais les subventions sont épuisées avant la fin des forums cela veut dire que les nouveaux qui s'inscrivent dans les temps mais au dernier forum risquent de ne pas avoir de subvention uniquement parce qu'ils sont nouveaux et n'ont pas eu l'information.

Normalement nous avons 30 % de nouveaux inscrits tous les ans ; à terme cette situation risque donc de limiter le renouvellement des effectifs et donc la vitalité de l'association.

5. Gestion des salariés

Le CA a poursuivi sa gestion en respect des obligations de la Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA).

Afin de se garantir, l'AIDEMA continue d'adhérer au Syndicat patronal CNEA, signataire de la CCNA. Cela nous permet d'avoir au fur et à mesure les informations et les explications sur les évolutions de la législation du travail et de la CCNA. Cette année n'a pas vu de changements majeurs à ce niveau.

6. L'équipe enseignante

Depuis la dernière assemblée générale, un certain nombre de changements sont intervenus :

- Cyril PROCH se recentre sur l'atelier jazz et l'ouverture d'un atelier d'impro piano-jazz et cède la classe de piano-jazz à Delphine LACOSTE qui a déjà enseigné chez nous et celle de trombone à Frédéric MARILLIER qui assurait déjà les cours de tuba
- Anne LETERRIER a démissionné pour poursuivre des études sur Paris et l'éveil musical est repris par Anne-Hélène SANNIER
- Esther LE MASSON reprend la classe de clarinette de Fabien GUILLAUT qui souhaitait pouvoir consacrer plus de temps à sa charge de directeur
- Aude CHARLEMAGNE ayant une formation à la fois « classique » et « moderne » reprend la formation musicale et assurera un complément de cours de piano pour répondre à la demande

7. Communication avec les adhérents

La secrétaire et le directeur assurent une permanence tous les mercredis de 16h30 à 18h30 en période scolaire et le répondeur de l'école est consulté régulièrement.

Le site Internet aidema.net est le moyen le plus simple et le plus rapide pour être informé des activités de l'Ecole ou nous contacter. Il est mis à jour régulièrement.

L'Ecole, à défaut de pouvoir assurer un accueil « physique » plus important des adhérents, s'appuie sur son site Internet et l'affichage sur les sites de cours pour renforcer l'information. De plus, dans un souci d'économie et d'efficacité, nous travaillons essentiellement par mail : si un mois se passe sans que vous ne receviez de message de notre part, prenez de toute urgence contact avec le secrétariat (aidema@aidema.net) afin de vérifier que nous disposions bien d'une adresse valide.

8. Participation à la vie locale de nos communes

Comme cela est détaillé dans le rapport pédagogique, l'Ecole est largement ouverte sur la vie de nos communes.

L'an passé, entre les spectacles musique ou théâtre, les contes musicaux dans les bibliothèques et les participations aux manifestations organisées par les communes, nous sommes intervenus 44 fois, avec en point d'orgue la venue des allemands de Salem pour un échange musical. Nous avons également organisé pour les écoles primaires des présentations d'instruments et des concerts "pédagogiques" réservés aux scolaires.

Au total, cette année, 2195 spectateurs ont assisté à nos concerts en salle (hors auditions internes de l'école de musique), les présentations scolaires ont concerné 1950 enfants et nous avons donné 3 contes musicaux dans les bibliothèques de chacune des trois villes.

Il est à noter que les 17 992 € que l'école a consacrés cette année à tout ceci n'ont été pris ni sur les subventions communales, ni sur les cotisations de adhérents, mais entièrement autofinancés par le travail des bénévoles, la billetterie et une subvention spécifique du Conseil Général.

9. Nouveautés pédagogiques

Sans empiéter sur le rapport pédagogique du Directeur, il est à noter que le théâtre continue sa progression et que la forte hausse du nombre d'acteurs en herbe nous a permis d'ouvrir un 3^{ème} cours.

Sur le plan de la diffusion, nous faisons tout notre possible pour maintenir au maximum :

- ✓ La gratuité des spectacles pour les enfants et des tarifs modérés pour le public,
- ✓ Les pratiques collectives pour les élèves inscrits en enseignements pour un tarif modique (10 € cette année)

Par ailleurs les modifications pédagogiques de ces dernières années nous permettent maintenant d'avoir 60 % de nos musiciens qui participent à au moins l'un de nos 21 ateliers, orchestres et groupes de musique amplifiée. Nous avons également mis en place des cursus adaptés qui attirent – et retiennent – un nombre croissant de grands adolescents et d'adultes. Ceci nous permet maintenant d'avoir une population d'adhérents ne comprenant pas que des enfants débutants et ainsi de pouvoir répondre aux sollicitations des communes en matière d'animation musicale.

La finalité d'une école de musique est de former des musiciens, mais un musicien n'est vraiment accompli que quand il sait (et aime) jouer en groupe et en public : ce foisonnement de pratiques collectives est donc la preuve que nous remplissons pleinement notre rôle.

10. Agrément Jeunesse et Education Populaire

L'école est agréée « Jeunesse et Education Populaire » depuis 2004. Depuis cette date, au vu du fonctionnement de l'association, l'agrément a été reconduit tous les ans et devrait l'être à nouveau cette année.

11. Vie associative

L'AIDEMA c'est une école de musique et théâtre :

- ✓ Dynamique avec ses 285 adhérents, 41 cours collectifs, 23 classes d'instruments et 118 heures de cours sur un bassin de population de 15 000 habitants,
- ✓ Qui participe à la vie de nos communes avec 44 manifestations publiques, 2195 spectateurs et 1950 enfants aux spectacles pour scolaires,
- ✓ Qui vit un vrai projet associatif avec 33 % des familles impliquées dans la vie de l'association : 9 personnes au Conseil d'Administration, 6 au Conseil des Musiciens et 54 inscrites pour aider ponctuellement, notamment pour l'organisation des spectacles.

Conclusion

Après presque 35 ans, le projet associatif de l'AIDEMA est toujours bien vivace. Il a su évoluer pour s'adapter et remplir toujours mieux son rôle et est reconnu comme tel par les collectivités qui nous soutiennent, communes et Conseil Général. Si les finances étaient aussi bonnes, tout serait pour le mieux dans le meilleur des mondes.